

PRESENTS :

ADMINISTRATION : CHAUVIRE.P / WIART.JP / PAHON.R

UFAP UNSa JUSTICE : CHEVALLIER.A – MARY.C – TABUSSO.J – CALLY.A – BOUQUETY.L

FO : BOUQUET.B

EXPERTS : G.LAMARRE / O.MARATRAT / S.PROUGET / C.PECORARO / M.PETIT / G.BENEAT / E.VISSE / L.DAROLD.

ORDRE DU JOUR :

1- QUARTIER SOCIO-EDUCATIF

L'administration présente les plans aux membres du conseil en précisant que deux entreprises seulement ont répondu à l'appel d'offre de marché public, puis elle ajoute que plus aucune modification n'est envisageable concernant la topographie des lieux. La livraison des locaux est annoncée pour septembre 2025. L'UFAP reste prudente sur le calendrier car nous ne sommes pas à l'abri de diverses contraintes qui pourraient retarder l'avancement des travaux.

Notre organisation relève plusieurs problématiques, notamment le regroupement des salles de cours et BOX-SPIP dans un même couloir, avec pour conséquence que sur un côté de cet étroit couloir de circulation, se trouve en vis-à-vis les locaux des intéressés. Il y a fort à parier que les PPSMJ convoqués pour l'enseignement vont être tentés de frapper à la porte des bureaux d'audience des CIP.

De plus, nous constatons qu'aucun bureaux PMR n'est prévu. Pour réponse, on nous explique que les personnes à mobilité réduite peuvent être accueillies au parloir avocat. Nous restons dubitatifs face à cette réponse car aucun box d'entretien au parloir avocat n'est prévu à cet effet.

Concernant les locaux actuels du SPIP, et pas que, rien de prévu pour pallier à l'absence de fontaine à eau, pas de local permettant de se restaurer, pas de climatisation des locaux, là encore rien de prévu pour les personnes à mobilité réduite. De toute évidence, l'appel d'offre était borné dans un projet économique sacrifiant l'exigence minimale que sont en droit d'attendre les personnels en matière de conditions de travail. Face à nos constats, l'administration nous invite à monter des projets sur les opérations ACT. Renvoyer la problématique à l'espoir d'un financement pas le biais des ACT est perçu comme une provocation compte tenu du niveau actuellement dérisoire des budgets concernés.

Des caméras seront positionnées en divers endroits du couloir de circulation des nouveaux locaux... Bah oui, les angles morts sont si nombreux qu'il faut bien mettre quelques pansements ci et là, pour faire croire que la sécurité était une préoccupation réfléchie dans le projet initial.

2- PROJET DE SERVICE 12H00 NUIT SECHE AVEC EQUIPES DEDIEES

En janvier 2024, nous validions une modification du service roulement sur la base d'un service 12h00/coupeure/nuite sèche. L'UFAP avait émis le souhait d'expérimenter l'installation d'une équipe sur deux étages MA et deux étages CD. L'adjoint au Chef de détention se saisissant de cette base de travail déposait lors du CSA sa vision des choses.

Projet portant sur 4 équipes dédiées (MA/CD/QID/POSTES PROTEGES). Tout cela suppose inéluctablement une refonte de l'ensemble des équipes postées. Les agents en 12H00 prendraient leur pause sur deux créneaux différents, afin d'assurer à minima une couverture de 50% de la détention sur le créneau concerné. Les horaires d'ouverture du MESS devront donc être adaptés. Nous nous interrogeons sur ce que le partenaire privé acceptera ou pas de faire !

L'UFAP pense qu'il grand temps maintenant d'engager sous forme d'expérimentation, la nouvelle organisation votée unanimement en séance. **La date du 5 janvier est retenue pour le lancement du projet.**

L'idée est de profiter de la période du service des fêtes durant laquelle les équipes de roulement sont déstructurées et mettre à profit ce laps de temps, pour constituer les équipes qui participeront au lancement de l'expérimentation. Au fur et à mesure, des ajustements seront opérés, en fonction des contraintes qui verront jour.

L'UFAP demande à ce que l'article 16 du protocole d'accord signé nationalement soit respecté pour permettre aux équipes de participer activement à l'élaboration de leur service prévisionnel et en adaptant la surveillance de sorte que l'organisation globale de la détention passe autant que possible vers le binôme et l'ilotage. Cela suppose la tenue d'un CSA avant la fin de l'année. La charte des temps doit intégrer la nouvelle donne. En résumé, notre organisation espère que les évolutions en marche nous permettront à terme de rejoindre les 22 établissements qui sont aujourd'hui labellisés au titre du surveillant référent/acteur.

3- MISE EN PLACE D'UNE L'EQUIPE ELSP

Sur les 23 candidats, 3 intégreront dans un 1^{er} temps l'équipe qui théoriquement sera portée à 7 ultérieurement. Le problème principal réside en ce que nous n'avons aucune garantie que notre effectif sera abondé. Idéalement il nous faudrait 6 agents supplémentaires dans l'organigramme afin d'éviter de prendre sur un existant déjà insuffisant. L'UFAP a interrogé le DI sur cet aspect. En réponse il a renvoyé le directeur ELSP à la table des discussions avec la direction locale.

Ceci étant, un nouvel organigramme transmis à l'UFAP hier par le national nous permet de constater que notre effectif de référence passe de 133 à 134, sans pouvoir expliquer la raison de ce petit plus. En discussion actuellement, la possibilité d'un transfert de trois emplois du PREJ vers le CP SQF. Pas certain que l'ARPEJ appréciera de servir de variable d'ajustement à l'heure ou les impossibilités de faire restent monnaie courante. Enfin, se pose toujours la question des moyens matériels et du local, le directeur ESP avait RDV avec l'infra ce dernier mercredi. Nous attendons de savoir si les choses avancent mais en coulisse, les désaccords semblent perdurer.

4- TELEVISEUR PEP

L'UFAP interpelle la présidente du conseil sur notre proposition visant à repositionner le téléviseur à la PEP et de l'équiper d'un dispositif de coupure de faisceau permettant une mise en marche dans un horaire défini (exemple 19H30 / 6h30). L'idée est que le téléviseur ne soit pas allumé en journée. Nous rappelons au CSA que les agents en poste PEP la nuit sont en position de piquet.

La présidente ne veut rien entendre, elle rejette fermement la proposition, **puis dans un élan de grande empathie envers les surveillants**, elle indique que réglementairement parlant, elle serait en droit si elle le souhaitait de retirer également le lit. On a mal aux oreilles là !

5- DEPASSEMENT HORAIRE FIN DE SERVICE

L'UFAP relance une nouvelle fois une discussion sur cette problématique en déclinant les dommages collatéraux du blocage des personnels (Retard pour récupérer des enfants en garde / surplus des coûts de frais de garde / Retard de départ au travail d'un conjoint etc...), qui plus est prise de risque potentielle sur la route pour arriver à temps.

L'UFAP estime en outre que tout blocage d'un agent au-delà de son horaire de travail devrait entraîner rémunération. De quel droit en effet, se permet-on de vous maintenir sur votre lieu de travail sans vous rémunérer ?

Ceci dit, toujours à la recherche d'une solution, nous proposons une procédure de double contrôle visant à croiser les agents d'étages. Pour faire simple, l'agent CD0 croise avec celui de la MA0, idem pour les étages supérieurs. Ainsi, le double contrôle serait réalisé plus tôt de sorte que l'effectif soit validé plus rapidement. La présidente manifeste de l'intérêt pour cette idée, nous espérons que cette procédure pourra faire l'objet prochainement d'un TEST afin d'en mesurer la pertinence.

6- INVERSION DES TOURS MA et CD + PROMENADE UNIQUE

L'UFAP relance son souhait d'une promenade unique. Moins de mouvements, moins d'incidents, gain de temps, tout cela dans le respect du CPP. La présidente n'est pas contre l'idée mais souhaite connaître le positionnement des officiers. Huit officiers ont été interrogés dès mercredi, 7 sont partants, 1 est hésitant.

En attendant de savoir si la proposition fait son chemin, notre organisation demande d'inverser les horaires de mise en place des promenades MA/CD l'après-midi de manière à mettre un terme au blocage de l'ATRIUM engendré par le retour des détenus de différents services au moment où les promenades MA sont réintégrées et s'éternise toujours en temps. Ce n'est pas sorcier à mettre en œuvre et l'intérêt de cette inversion est évident.

7- RETOUR CAMERA CORRIDORS MA/CD AU PIC

Encore une demande de l'UFAP avec pour but de permettre à l'agent PIC de ne plus avoir à ouvrir en aveugle les portes d'entrées vers les bâtiments. L'administration nous répond que ce n'est pas envisageable pour le moment car la mauvaise qualité de nos vieilles caméras ne permettraient pas d'identifier les personnes postées derrière les portes.

8- JOURNEE DE DETENTION

Depuis longtemps déjà, les agents manifestent le souhait d'une présence minimale d'officier en détention sur la période notamment de midi. L'UFAP estime cette demande légitime et la porte sur la table du CSA en expliquant qu'il doit être possible de décaler l'heure des départs en pause méridienne. Evidemment cela n'enchant pas les officiers. Pour autant, l'UFAP ose croire qu'organiser la présence continue d'un personnel décisionnel sur la journée sera acceptée et comprise. Le contraire signifierait le fait que les surveillants n'ont rien à espérer de leur hiérarchie.

A la marge du déroulé de l'ordre du jour, l'UFAP sollicite la mise en place d'un protocole permettant aux familles et proches d'un personnel d'être immédiatement mis en contact en cas d'urgence. Nous citons l'exemple récent d'un élève surveillant, dont la conjointe a tenté en vain, durant plus d'1H30, de l'informer d'un accident de la circulation dont leur fils a été victime en scooter. Pour cet élève, c'est la goutte qui a fait déborder le vase, il a démissionné sur le champ. La balle est dans le camp de la direction locale pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. A l'heure où les détenus gèrent leurs affaires extérieures en direct de leur cellule, on ne comprendrait pas que rien ne soit entrepris.

Le CSA est l'organe officiel de dialogue social de notre structure, le travail de l'UFAP consiste à soutenir les revendications des personnels et de proposer des axes d'améliorations en phase avec le cadre réglementaire. Notre collectivité de travail est loin d'être en grande forme, il n'appartient pas aux seuls surveillants de supporter plus que d'autres une charge de travail dont tout le monde doit prendre conscience qu'elle est génératrice de risques psychosociaux.

Faire preuve d'empathie dans l'exercice du management ne remet pas en cause le pouvoir hiérarchique à décider et à donner des ordres.

Pour l'UFAP UNSa JUSTICE, ses représentants au CSA :

Coralie MARY / Julien TABUSSO / Amandine CALLY / Lydia BOUQUETY / Alain CHEVALLIER